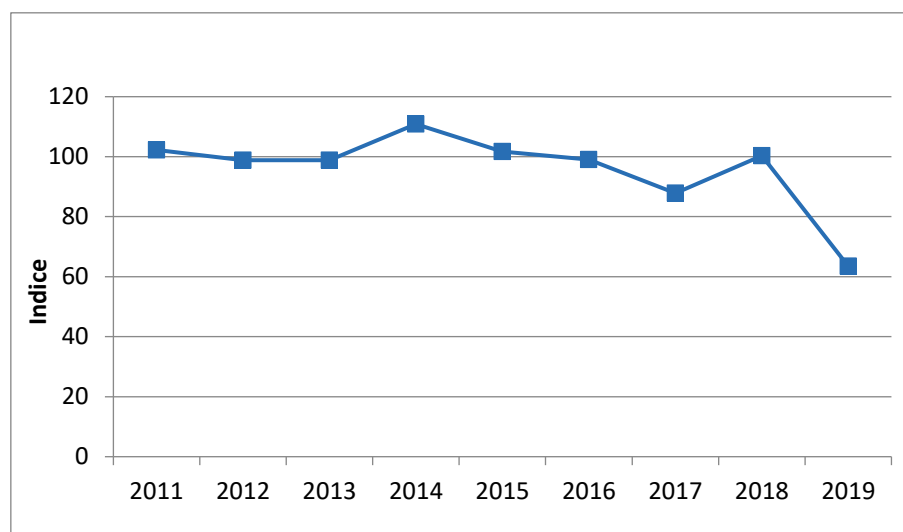


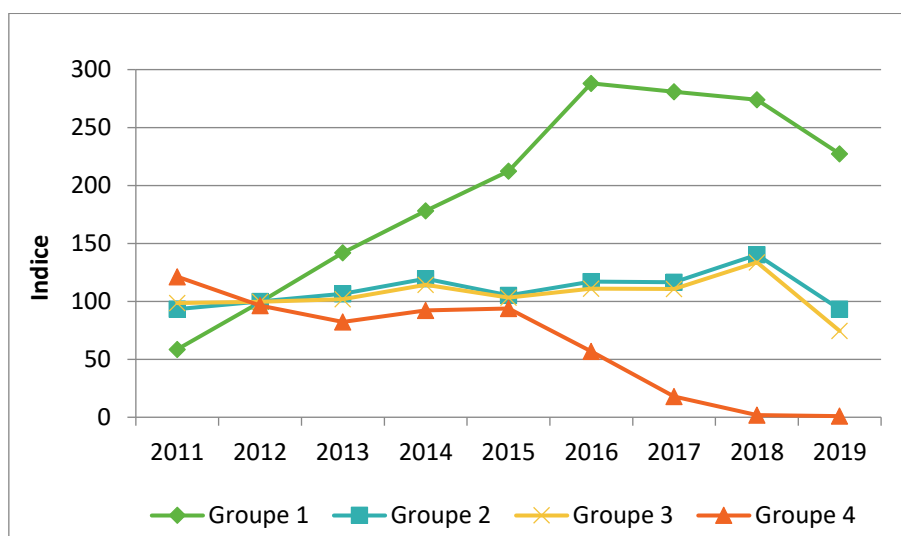
Indicateur de risque harmonisé n°1 - HRI1



L'année 2018 a été caractérisée par des conditions culturales particulièrement difficiles (printemps exceptionnellement humide favorable au développement des maladies fongiques suivi d'un été particulièrement chaud et sec favorable à la prolifération des insectes) et des achats de produits phyto-pharmaceutiques (PPP) anticipés en prévision de l'application, à partir du 1^{er} janvier 2019, de la hausse de la redevance pour pollutions diffuses et de l'interdiction des remises, rabais et ristournes sur les produits PPP. Ces deux événements conjugués avaient entraîné une forte hausse de l'indicateur de risque harmonisé n°1 (HRI 1) : + 14 % par rapport à 2017. La consommation en 2019 des stocks accumulés en 2018 couplée à des conditions de culture globalement bonnes ont pour conséquence une forte baisse de l'HRI 1 qui recule de **37 %** par rapport à l'année précédente. Notons que le **NODU** (usage agricole et non agricole), indicateur de suivi du plan national d'action français Écophyto, suit également cette tendance : en 2019 il s'élève à **78,8 millions d'hectares**, en retrait de **37 %** par rapport à 2018.

Depuis 2014, nous observons une tendance baissière de cet indicateur : celle-ci est notamment portée par la baisse du groupe des substances actives non approuvées au niveau européen (groupe n°4), dont le coefficient de pondération est particulièrement élevé et dont les ventes sont opérées essentiellement dans le cadre de dérogation « 120 jours ».

Évolution des ventes des groupes de substances actives (base 100 = moyenne 2011-2013) :



Les courbes ci-dessus représentent les quantités de substances vendues (QSA) par groupe et rapportées à la période de référence (moyenne 2011-2013). Les volumes bruts ont des ordres de grandeur **extrêmement différents** qui sont masqués du fait de la présentation par rapport à la période de référence. Le tableau ci-après indique la répartition des QSA vendues en 2019 pour chacun des groupes.

	Nombre de substances actives dans le groupe	Répartition des volumes vendus en 2019
Groupe 1	17	0,12%
Groupe 2	395	85,47%
Groupe 3	72	14,36%
Groupe 4	62	0,06%

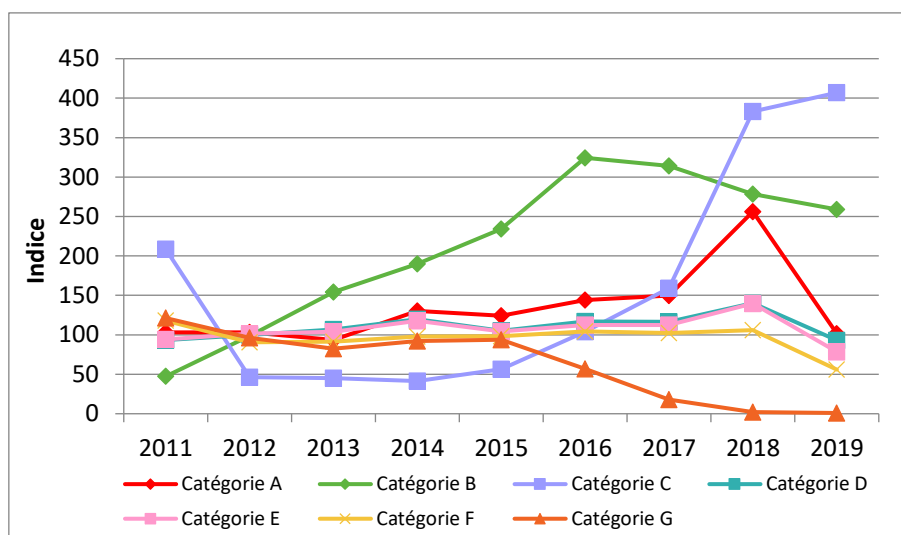
Ainsi, les groupes 1 (correspondant aux substances à faible risque) et 4 (correspondant aux substances non approuvées au niveau européen) ont des poids très faibles par rapport aux groupe 2 et 3 : l'analyse des tendances marquées, à la hausse ou à la baisse, de ces deux groupes doit être interprétée dans ce contexte.

Dans un contexte de baisse globale de HRI 1, les indicateurs par groupe suivent cette tendance :

	Variation par rapport à 2018	Commentaires
Groupe 1	-17,1%	<p>Substance à faible risque</p> <ul style="list-style-type: none"> La baisse continue depuis 2016 de la principale substance active de ce groupe, le phosphate ferrique (pèse pour 86 % du groupe en 2019), contribue largement à la tendance baissière globale de cet indicateur.
Groupe 2	-33,5%	<p>Substances approuvées ou réputées approuvées</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupe qui regroupe 40 microorganismes et 355 substances chimiques Les diminutions les plus importantes de ce groupe sont celles du glyphosate (-3 624 tonnes par rapport à 2018) suivi par le mancozèbe (-2 846 tonnes).
Groupe 3	-44,3%	<p>Substances dont on envisage la substitution</p> <ul style="list-style-type: none"> La baisse de cet indicateur est principalement portée par la diminution des ventes de chlortoluron (herbicide) et de cuivre sous ses différentes formes (fongicide) et l'arrêt des ventes de metam-sodium (désinfectant des sols).

Groupe 4	-52,1%	<p align="center">Substances non approuvées</p> <ul style="list-style-type: none"> Forte diminution depuis 2015 en raison de l'absence de dérogations accordées. Depuis 2018, les quantités sont quasi nulles.
-----------------	--------	--

Évolution des ventes des catégories de substances actives (base 100 = moyenne 2011-2013) :



NB : les catégories composant les groupes, les mêmes précautions d'analyse des tendances sont à prendre en compte, cf tableau ci-dessous pour la répartition des QSA 2019 par catégorie.

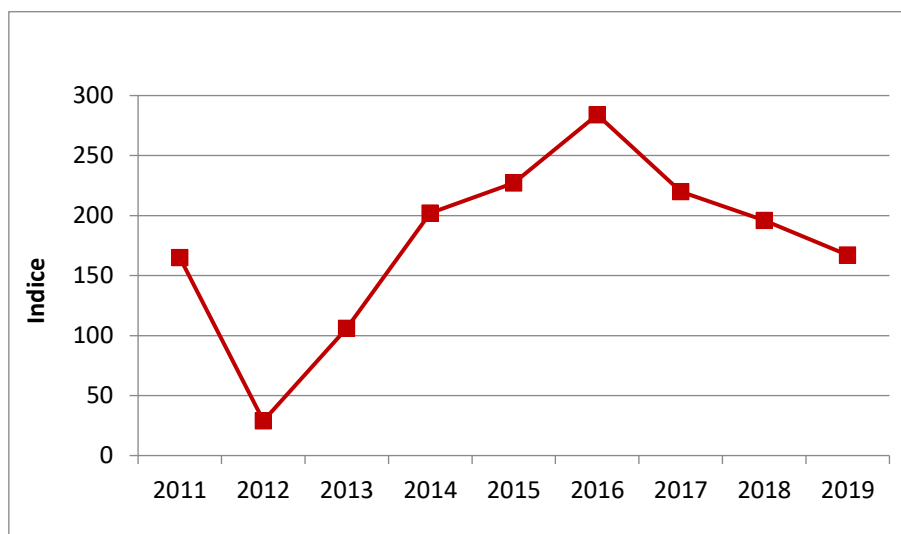
	Nombre de substances actives dans la catégorie	Répartition des QSA vendues en 2019
Catégorie A Groupe 1	14	0,01%
Catégorie B Groupe 1	3	0,11 %
Catégorie C Groupe 2	40	0,11 %
Catégorie D Groupe 2	355	85,36 %
Catégorie E Groupe 3	63	12,42 %
Catégorie F Groupe 3	9	1,93 %
Catégorie G Groupe 4	62	0,06 %

Dans un contexte global de baisse de HRI 1, les indicateurs par catégorie suivent cette tendance, à l'exception de la catégorie C :

	Variation par rapport à 2018	Principales baisses	Principales hausses
Catégorie A Groupe 1	- 60 % - 8,8 t	Coniothyrium minitans : - 7,4 t (-100 %) Cerevisane : - 1,8 t (-33 %)	Gliocladium catenulatum j1446 : + 0,3 t (+ 17 %) Isaria fumosorosea apopka, souche 97 : + 0,1 t (x 47)
Catégorie B Groupe 1	- 7 % - 4,4 t	Phosphate ferrique : - 3,0 t (- 5 %) Laminarine : - 1,9 t (- 45 %)	Cos-oga : + 0,5 t (x 2,1)
Catégorie C Groupe 2	+ 6 % + 3,5 t	Bacillus subtilis, souche qst 713 : -2,2 t (- 55 %) Bacillus firmus i-1582 : - 0,9 t (- 94 %)	Bacillus thuringiensis subsp. Kurstaki : + 5,2 t (+ 11 %) Bacillus thuringiensis subsp. Aizawai : + 1 t (+ 40 %) Aureobasidium pullulans : + 0,4 t (x 3,4)

Catégorie D <i>Groupe 2</i>	- 34 % - 23 442,8 t	Glyphosate : - 3 623,5 t (- 37 %) Mancozèbe : - 2 845,6 t (- 62 %) Prosulfocarbe : - 1 858,9 t (- 32 %)	Acide pélargonique : + 187,9 t (+ 51 %) Silicate d'aluminium (kaolin) : + 78,8 t (+ 16 %) Huile de paraffine (cas 97862-82-3) : + 50,5 t (x 2,5)
Catégorie E <i>Groupe 3</i>	- 44 % - 5 265,4 t	Métam-sodium : - 932,9 t (- 100 %) Cuivre (cuivre du sulfate de cuivre; cuivre du sulfate tetracuvrique et tricalcique) : - 529,0 t (- 48 %) Aclonifen : - 451,3 t (- 54 %)	Etofenprox : + 3,2 t (+ 35 %) Oxamyl : + 0,6 t (+ 7 %) Metalaxyl : + 0,1 t (x 3,7)
Catégorie F <i>Groupe 3</i>	- 47 % - 938,0 t	Chlortoluron : - 630,9 t (- 40 %) Epoxiconazole : - 102,0 t (- 58 %) Thiaclopride : - 92,8 t (- 99 %)	Aucune substance active
Catégorie G <i>Groupe 4</i>	- 52 % - 35,7 t	Picoxystrobine : - 11 t (- 96 %) Manèbe : - 8,7 t (- 97 %) Iprodione : - 7,7 t (- 86 %)	Aucune substance active

Indicateur de risque harmonisé n°2 – HRI2



L'indicateur de risque harmonisé n°2 (HRI 2) est un indicateur relativement rudimentaire dans la mesure où seul le nombre de dérogations accordées est pris en compte, et non les quantités de substances actives utilisées ou vendues. Les situations sont variables d'un État membre à un autre selon la surface agricole utile concernée et la diversité des cultures. Aussi, les comparaisons entre États membres sont à interpréter avec les plus grandes précautions.

Dans un contexte de retrait de substances actives et d'impasses temporaires pour les producteurs, cet indicateur s'est inscrit en hausse de 2012 à 2016 (indice multiplié par presque 10). Depuis 2016, l'indicateur décroît (- 41 % entre 2016 et 2019) grâce au renforcement des exigences pour l'autorisation des produits selon cette procédure.